

## CALCUL DU RATIO DE CONVERSION DANS UNE OPÉRATION DE RACHAT D'OBLIGATIONS ASSORTI D'UNE CONVERSION DE TITRES NEUTRE À LA DURÉE

Le but de cette note est de décrire comment la Banque du Canada, au nom du ministre des Finances, calcule et utilise le ratio de conversion dans une opération de rachat assorti d'une conversion de titres neutre à la durée.

Le ratio de conversion (RC) représente le ratio de sensibilité des prix à des changements de taux de deux obligations, et détermine le montant de valeur nominale de l'obligation de remplacement à échanger pour un montant donné d'une obligation de rachat ciblée:

$$RC = \frac{Prix_{rachat-1pb} - Prix_{rachat+1pb}}{Prix_{remplacement-1pb} - Prix_{remplacement+1pb}}$$

où  $Prix_{rachat-1pb (+1pb)}$  est le prix de l'obligation de rachat en utilisant un taux de rendement à l'échéance moins (plus) 1 point de base, et  $Prix_{remplacement-1pb (+1pb)}$  est le prix de l'obligation de remplacement en utilisant un taux de rendement à l'échéance moins (plus) 1 point de base.

De manière à pouvoir calculer le ratio de conversion pour chaque obligation ciblée, la Banque du Canada utilise la meilleure offre (l'écart de taux le plus élevé) afin de calculer le prix de l'obligation de rachat. Le prix de l'obligation de remplacement qui est utilisé est celui qui apparaît sur la page de saisie des soumissions du Système de communication et d'établissement de relevés relatifs aux adjudications avant la limite de soumission.

Le montant de valeur nominale de l'obligation de remplacement ( $Val_{remplacement}$ ) échangé est égal au montant de valeur nominale de l'obligation offerte ( $Val_{rachat}$ ) multiplié par le ratio de conversion de celle-ci.

$$Val_{remplacement} = Val_{rachat} \times RC$$

Le ratio de conversion utilisé est calculé à quatre décimales près. Le montant de valeur nominale de l'obligation de remplacement est arrondi au millier de dollars.